

Questions orales

Nous avons pris notre décision après avoir consulté les syndicats et le patronat; quant à la Commission d'assurance-chômage, elle a fait des recommandations qui vont exactement dans le même sens que les mesures prises par le gouvernement. La plupart des syndicats et des représentants du patronat que nous avons consultés ont reconnu qu'ils devaient assumer une part de cette hausse de primes.

Quant à la question qu'a soulevée le député, je lui ai déjà dit, et je le répète, que j'ai installé une jolie «boîte à idées-budget» dans mon bureau. J'ai entendu ses instances au sujet de cette proposition: au moment de préparer mon budget de 1983, je leur accorderai toute l'attention qu'elles méritent.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LES AVANTAGES FISCAUX OCTROYÉS AUX MIEUX NANTIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre se dispose allégrement à accroître le fardeau fiscal du petit contribuable canadien, mais, une fois encore, il refuse de mettre les bien nantis à contribution. C'est une chose que nous réprouvons sans réserve.

Je veux revenir sur un autre aspect de ma première question auquel le ministre n'a pas répondu. Ne convient-il pas qu'à la suite de la suppression annoncée mercredi dernier de quelques échappatoires, suppression qui profite aux contribuables aisés et qui vient s'ajouter aux modifications apportées par son prédécesseur l'automne dernier, environ 7 p. 100 de Canadiens riches se verront octroyer pour plus de un milliard de dollars d'avantages fiscaux au cours de l'an prochain, pendant que le contribuable moyen est grevé d'impôts? Si le ministre en convient, est-il disposé à agir tout de suite et non dans six mois pour faire en sorte que les mieux nantis paient enfin leur juste part?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai estimé dans ma déclaration que l'ensemble des avantages fiscaux octroyés rapporterait 300 millions sur une année entière. En renonçant à taxer les régimes de soins médicaux et dentaires, j'accorde un allègement fiscal dont les travailleurs et les travailleuses seront les premiers à bénéficier. Le chef du Nouveau parti démocratique devrait s'en rendre compte.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

L'AVANCEMENT DE FONDS AUX SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre a déjà annoncé qu'il demanderait l'approbation du Parlement pour injecter 400 millions de capitaux supplémentaires dans Canadair et de Havilland. Le ministre pourrait-il garantir à la Chambre qu'aucune partie de ces capitaux n'a été avancée ou empruntée jusqu'à présent et que les deux sociétés en question ne se procureront pas et n'emprunteront pas directement ou indirectement ces fonds tant que le

Parlement n'aura pas eu la possibilité d'étudier cette demande?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, à ma connaissance, aucune partie de ces capitaux n'a été avancée à Canadair ou à de Havilland. Toutefois, il me semblerait peu judicieux de refuser d'avancer ces fonds à ces deux sociétés, car leur intention est notamment de diminuer le montant de leurs emprunts à taux d'intérêt élevé et de profiter d'un taux inférieur au moment où les capitaux seront disponibles. A mon avis, cela nuirait donc à la bonne gestion de Canadair et de de Havilland si l'on n'avancait pas cet argent.

LA VIABILITÉ DE CANADAIR

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre de l'Industrie et du Commerce qui vient de reconnaître que l'approbation du Parlement, si ce dernier l'accorde, ne sera en fait qu'une simple formalité. Étant donné que la société Canadair à elle seule aura un découvert totalisant 1.5 milliard de dollars, garanti par le gouvernement et les citoyens du Canada, le ministre peut-il au moins assurer à la Chambre que Canadair est une société viable, en n'oubliant pas qu'elle sera alors trois fois plus endettée que son principal concurrent, Gulf Stream America? La société Canadair aura en fait des dettes représentant \$300,000 par salarié. Est-elle viable?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je n'apprendrai rien au député en lui disant qu'un grand nombre de sociétés qui exportent beaucoup connaissent pour le moment des difficultés financières. La société Canadair ne contrôle pas les marchés internationaux. Ce n'est pas elle qui décide qui va acheter des avions d'affaires. Si nous ne pensions pas que Canadair était viable, si nous ne pensions pas que les emplois étaient importants dans l'industrie aérospatiale, nous ne demanderions pas au Parlement d'injecter 200 millions supplémentaires dans cette société.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA DURÉE DE LA GRÈVE À NORDAIR

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Un grand nombre d'employés de Nordair sont en grève depuis le 24 juin. C'est là la grève la plus longue et la plus perturbatrice de toute l'histoire de cette société. Le ministre dirait-il à la Chambre où en sont les négociations dans ce conflit ouvrier et expliquerait-il pourquoi le gouvernement du Canada, propriétaire d'environ 86 p. 100 des actions de Nordair par l'entremise de sa société de la Couronne, Air Canada, n'a rien fait pour mettre fin à cette grève afin que les avions de Nordair puissent reprendre la voie des airs et assurer la liaison entre de nombreuses localités de trois provinces canadiennes?